

SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 45
Membres absents : 33
Procurations : 21

Séance du 26 juin 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le mercredi 26 du
mois de juin, à 18 h, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 20/06/2024
Date de transmission : 02/07/2024
Date de mise en ligne : 03/07/2024

Présents :

Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BAUMLIN Christian, M. BERNASCONE Gilbert, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, M. GASSER Lucien, M. GISSY Bertrand, M. JUCHS Bernard, M. KASTLER André, M. KERN Gérard, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, M. MILINTENDA Carmelo, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianne, M. RODDE Stéphane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, M. STRICH Vincent, M. TSCHAMBER Yves, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, Mme WILLER Christèle, M. ZELLER Thomas, Mme ZINGLE Mireille, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. ADRIAN Daniel, Mme CAZES Hélène, Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), Mme DINTEN Françoise (pouvoir à M. BACHMANN Florian), M. ECKES Raymond (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), M. FERON Jules (pouvoir à Mme BOHLY Dominique), Mme FERRANDEZ Françoise, M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin (pouvoir à M. KNIBIELY Philippe), Mme GERTEIS Stéphanie (pouvoir à M. GISSY Bertrand), M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à Mme CHOQUET Sylvie), M. GINDER Philippe (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KANNENGIESER Bernard (pouvoir à M. CAPON Patrick), Mme KIBLER-KRAUSS Sabine (pouvoir à M. KERN Gérard), Mme LEFEBVRE Martine (pouvoir à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. LITZLER Thierry (pouvoir à M. PFENDLER Pierre), M. MARTIN Anthony, M. MEYER Jean-Paul (pouvoir à M. GASSER Lucien), M. MULLER Hubert, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra (pouvoir à M. SCHICKLIN Julien), M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. Milintenda Carmelo), M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane (pouvoir à M. PISARONI Gabriel), Mme ROSSE Christiane (pouvoir à Mme BACH Céline), M. SCHICCA Daniel (pouvoir à M. SCHMITTER Bernard), Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, Mme TRENDL Isabelle (pouvoir à M. KASTLER André), M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie (pouvoir à Mme FRANCOIS Christine),

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

6^{ème} QUESTION

Attribution de fonds de concours (DELIBERATION n°2024-105)

Par délibérations du 26 mai 2021 et du 26 juin 2024, le Conseil de Saint-Louis Agglomération a approuvé le règlement d'attribution et de gestion des fonds de concours pouvant être versés à ses communes membres.

En se référant à ce règlement et sur avis favorable du Bureau, il est proposé au Conseil de Communauté d'attribuer les fonds de concours sur l'enveloppe normée suivants :

01. Un fond de concours de 720,00 € HT à la commune de BUSCHWILLER pour financer une étude pour mise en accessibilité PMR de la maison communale. Cette étude, d'un montant global de 1 440,00 € HT est éligible au titre de la sous-enveloppe normée rubrique « études suivies de travaux et travaux de mise aux normes d'accessibilité » ;

02. Un fond de concours de 5 015,00 € HT à la commune de BUSCHWILLER pour financer le remplacement du tableau électrique de la maison communale. Ces travaux, d'un montant global de 10 030,00 € HT sont éligibles au titre de la sous-enveloppe normée rubrique « études suivies de travaux et travaux de mise aux normes électriques » ;

03. Un fond de concours de 10 000,00 € HT à la commune de HAGENTHAL-LE-BAS pour financer le remplacement de luminaires d'éclairage public. Ces travaux, d'un montant global de 84 614,00 € HT sont éligibles au titre de la sous-enveloppe normée rubrique « études suivies de travaux et travaux d'efficacité énergétique » ;

04. Un fond de concours de 45 000,00 € HT à la commune de HELFRANTZKIRCH pour financer le raccordement de la mairie à la chaufferie collective biomasse. Ces travaux, d'un montant global de 726 333,19 € HT sont éligibles au titre de la sous-enveloppe normée rubriques « études suivies de travaux et travaux d'efficacité énergétique ; études suivies de travaux d'installation de dispositifs de production d'énergie renouvelable » ;

05. Un fond de concours de 22 929,00 € HT à la commune de HESINGUE pour financer le remplacement de luminaires d'éclairage public. Ces travaux, d'un montant global de 45 858,00 € HT sont éligibles au titre de la sous-enveloppe normée rubrique « études suivies de travaux et travaux d'efficacité énergétique » ;

06. Un fond de concours de 22 070,00 € HT à la commune de HUNINGUE pour financer le remplacement de luminaires d'éclairage public. Ces travaux, d'un montant global de 51 855,00 € HT sont éligibles au titre de la sous-enveloppe normée rubrique « études suivies de travaux et travaux d'efficacité énergétique » ;

07. Un fond de concours de 23 925,00 € HT à la commune de KEMBS pour financer le passage en luminaires LED de la totalité de l'éclairage intérieur de la salle polyvalente. Ces travaux, d'un montant global de 47 850,00 € HT sont éligibles au titre de la sous-enveloppe normée rubrique « études suivies de travaux et travaux d'efficacité énergétique » ;

08. Un fond de concours de 38 325,00 € HT à la commune de KEMBS pour financer la construction d'un bâtiment communal sur le site pédagogique Archipel. Ces travaux, d'un montant global de 510 251,04 € HT sont éligibles au titre de la sous-enveloppe normée rubrique « travaux et équipements et/ou études suivies de travaux, destinés à favoriser des circuits courts de proximité concernant l'alimentation » ;

09. Un fond de concours de 3 068,80 € HT à la commune de RANSPACH-LE-HAUT pour financer l'achat de deux nouveaux agrès pour l'aire de jeux. Cette acquisition, d'un montant global de 6 137,61 € HT sont éligibles au titre de la sous-enveloppe normée rubrique « études suivies d'aménagement et aménagement d'aires de jeux » ;

10. Un fond de concours de 25 025,41 € HT à la commune de RANSPACH-LE-HAUT pour financer le remplacement de la chaudière fioul de l'école par une pompe à chaleur et le remplacement des éclairages intérieurs par des LEDs. Ces travaux, d'un montant global de 50 050,83 € HT sont éligibles au titre de la sous-enveloppe normée rubrique « études suivies de travaux et travaux d'efficacité énergétique » ;

11. Un fond de concours de 264 000,00 € HT à la commune de SAINT-LOUIS pour financer la rénovation énergétique de l'espace loisirs et mise en conformité PMR. Ces travaux, d'un montant global de 3 605 364,00 € HT sont éligibles au titre de la sous-enveloppe normée rubriques « études suivies de travaux et travaux d'efficacité énergétique, d'installation de dispositifs de production d'énergie renouvelable, de mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite » ;

12. Un fond de concours de 16 965,00 € HT à la commune de SCHLIERBACH pour financer le remplacement des menuiseries à l'école primaire. Ces travaux, d'un montant global de 33 930,00 € HT sont éligibles au titre de la sous-enveloppe normée rubrique « études suivies de travaux et travaux d'efficacité énergétique » ;

13. Un fond de concours de 12 891,10 € HT à la commune de SIERENTZ pour financer l'acquisition d'un véhicule électrique de marque GOUPIL. Cette acquisition, d'un montant global de 25 782,20 € HT est éligible au titre de la sous-enveloppe normée rubrique « études suivies de travaux et travaux d'efficacité énergétique » ;

14. Un fond de concours de 12 735,00 € HT à la commune de SIERENTZ pour financer le remplacement des luminaires d'éclairage public par des LEDs. Ces travaux, d'un montant global de 50 470,00 € HT sont éligibles au titre de la sous-enveloppe normée rubrique « études suivies de travaux et travaux d'efficacité énergétique » ;

15. Un fond de concours de 5 829,04 € HT à la commune de UFFHEIM pour financer le remplacement des luminaires d'éclairage public par des LEDs. Ces travaux, d'un montant global de 29 145,21 € HT sont éligibles au titre de la sous-enveloppe normée rubrique « études suivies de travaux et travaux d'efficacité énergétique » ;

16. Un fond de concours de 3 225,00 € HT à la commune de WENTZWILLER pour financer la mise en place d'armoires de commande de l'éclairage public. Ces travaux, d'un montant global de 8 450,00 € HT sont éligibles au titre de la sous-enveloppe normée rubriques « études suivies de travaux et travaux d'efficacité énergétique ; études suivies de travaux et travaux de mise aux normes électriques » ;

17. Un fond de concours de 2 793,35 € HT à la commune de WENTZWILLER pour financer le remplacement des luminaires de l'école. Ces travaux, d'un montant global de 5 586,70 € HT sont éligibles au titre de la sous-enveloppe normée rubriques « études suivies de travaux et travaux d'efficacité énergétique ».

Après délibération, le Conseil de Communauté

👉 approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 1^{er} juillet 2024

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

